

# REGLEMENT DE L'EPREUVE

## INSCRIPTIONS

Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA ou licence FFTRI en cours de validité ; pour les non licenciés et licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est exigé.

**Les coureurs ne présentant pas de certificat médical ou de licence autorisée, au plus tard au retrait du dossard, ne seront pas autorisés à prendre le départ.**

## RESPONSABILITE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

**Equipement obligatoire contrôlé au départ :**

**Lampe frontale en état de fonctionnement, téléphone portable chargé, sifflet, couverture de survie**

**Tout coureur avec un équipement incomplet se verra refuser le départ.**

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute personne qui nuirait à la sécurité ou au bon déroulement de l'épreuve. Il est laissé à l'appréciation de l'équipe organisatrice les conditions de restrictions.

## **BARRIERES HORAIRES**

Pour des raisons de sécurité, l'organisation arrêtera tout coureur solo et tout relais ne franchissant pas le point kilométrique 15 (point relais/ravitaillement/secours) avant 22H, ou le point kilométrique 24 (point relais/ravitaillement/secours) avant 23H.

## **DROIT A L'IMAGE**

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de la Nocturne des Teppes.

## **DATE ET HEURES DES COURSES**

Toutes les épreuves ont lieu le samedi 28 Octobre 2017. Le départ et l'arrivée ont lieu au chef lieu devant l'église.

Départ commun au trail individuel et en relais par 2 : 19h00

## **FRAIS D'INSCRIPTION**

Trail individuel : 27€

Trail en relais par deux : 42€ par équipe

Un repas chaud est compris dans le montant de l'inscription.

## **SECURITE**

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.  
Le service médical est assuré par la Croix Rouge.

Un médecin généraliste sera également présent sur l'aire de départ  
arrivée pendant toute la durée de l'épreuve.

## **INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS**

Par correspondance, jusqu'au samedi 28 octobre 2017.

### **ATTENTION AUX DELAIS POSTAUX**

Le bulletin d'inscription et le chèque à l'ordre de l'association Sport,  
Nature et Loisirs sont à adresser à

**SPORT, NATURE ET LOISIRS**

**LASSY**

**SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE**

**73410 ENTRELACS**

Permanence d'inscription le samedi 28 octobre 2017 de 14h à 18h,  
Salle des fêtes de Saint Germain la Chambotte.

**Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.**

Les annulations d'inscription seront prises en compte sur simple  
demande par mail jusqu'au dimanche 22 octobre 2017.

Passé ce délai, les dossiers seront validés et encaissés.

## **ACCOMPAGNATEURS**

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur ou vtt sont strictement interdits. Tout coureur accompagné pourra être disqualifié.

## **RAVITAILLEMENT et POINTS DE CONTROLE**

Quatre points de ravitaillement sont prévus sur le parcours : km 6, 15, 24, 29 ainsi qu'à l'arrivée.

Des points de contrôle seront également assurés sur le parcours pour optimiser votre sécurité pendant l'épreuve.

## **ENVIRONNEMENT**

La Nocturne des Teppes s'engage à respecter l'environnement.

L'utilisation de gobelets sur les ravitaillements sera modérée.

Il est vivement conseillé au coureur de prévoir leur camel ou ceinture porte gourde...

## **CATEGORIES**

Le trail solo (35 km) est ouvert aux athlètes des catégories espoirs, seniors et vétérans (à partir de 20 ans)

Le relais 1 (15 km) est ouvert aux athlètes des catégories cadets à vétérans (à partir de 16 ans)

Le relais 2 (20 km) est ouvert aux athlètes des catégories juniors à vétérans (à partir de 18 ans)